

17 Décembre 8

SERVICE DES TELEGRAMMES

N^o 4047 TRANSMIS pour information à Monsieur le Ministre des Colonies. La demande dont question semble annuler la proposition faite dans ma lettre N^o 3396 du 29/10/28 concernant le Général Tombeur. Ci-joint un croquis de la région du Mubutare.

Pour le Gouverneur, empêché;
Le Conseiller Juridique, Aug. JAMOUILLE

N^o 4048 TRANSMIS pour information à Monsieur le Résident de l'Urundi à Kitega.

Pour le Gouverneur, empêché,
Le Conseiller Juridique, Aug. JAMOUILLE,

Monsieur le Lieutenant-Colonel,

Demande Général Tombeur terrain Région Mubutare.-



Original 19/11/28

Suite à votre lettre du 13 courant précisant la demande de terrain agricole au nom du Général Tombeur dont vous êtes le mandataire, formulée par votre lettre du 1er décembre 1928 j'ai l'honneur de vous donner acte de ce que vous vous proposez de choisir 500 Ha d'un bloc parmi les terres qui seraient trouvées vacantes dans la région s'étendant entre les rivières Mugisumu-Kiganga et Mucaradzi dite plateau Mubutare ou Kaboga.

Dans la mesure où les directives qu'édicterait, en ce qui concerne, prochainement Monsieur le Ministre, le permettraient je serais disposé à réserver, ainsi que vous le demandez, la priorité de choix dans cette région à votre mandant sous réserve toutefois des droits de Madame Veuve Lucien Depage dont vous êtes également le mandataire; car, la région dont s'agit a été précédemment proposée comme zone d'influence pour feu Monsieur Lucien Depage aux droits duquel a succédé sa veuve.

Famille très distinguée.
Pour le Gouverneur, empêché,

Le Conseiller Juridique, Aug. JAMOUILLE,

Sé/ Aug. JAMOUILLE.

A Monsieur le Lieutenant-Colonel PLUM

à

USUMBUKA (f.s.)

.....